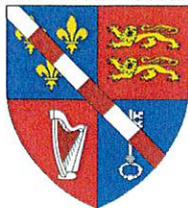


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	04
- exclus	00

Date de convocation :

21 juillet 2023

Date d'affichage :

21 juillet 2023

Date de réunion :

05 septembre 2023

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 05 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heure, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

BUCAILLE Joël, DASSAS Alexandra, JÉZÉQUEL Annie, ROBERT Ludovic

Procurations :

BUCAILLE Joël donne pouvoir à JOLY Olivier

DASSAS Alexandra donne pouvoir à ALLAIN Philippe

JÉZÉQUEL Annie donne pouvoir à BERGER Pierre

ROBERT Ludovic donne pouvoir à MOINET Hélène

Objet : Emplacements réservés ER4 et ER20

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la délibération n° 2019/DELCOM0023 du 19 septembre 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a pris note de la vente de la parcelle AC 294, classée en partie en zone NE en emplacement réservé pour intégration de la zone mitoyenne de la commune de Jouy-sur-Eure et en partie en zone UAC rattachée à la parcelle AC 360 où est implanté une grange en pierre de pays d'environ de 280 m2 pour un prix de vente de 144.500,00 €

Considérant la délibération n° 2019/DELCOM0023 du 19 septembre 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a accepté d'exercer le droit de préemption et chargé la commission d'urbanisme de négocier avec le pétitionnaire afin de trouver un terrain d'entente sur le prix et la surface à préempter.

Considérant la délibération n° 2019/DELCOM0029 du 08 octobre 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a décidé d'engager le droit de préemption sur une surface de 750 m2 situé au nord-est de la parcelle cadastrée AC 294 en mitoyenneté avec la parcelle cadastrée AB 206 classée NE.

Considérant que l'emplacement réservé ER4 qui était destiné à rejoindre à partir de la rue de la Croix Blanche les parcelles AC 361 et AB 206 situées en zone Ne et appartenant à la commune de Jouy-sur-Eure, n'a plus lieu d'exister compte-tenu des décisions prises précitées.

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 027-212703581-20230905-2023_DELCOM0024-DE

Considérant que l'emplacement réservé ER 20 a été diminué de 750 m2 compte-tenu des décisions prises précédemment



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emplacement réservé ER4 et de mettre à jour les m2 de l'emplacement ER 20 inscrits au PLUi-HD

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte la suppression de l'emplacement réservé ER4 et la mise à jour des m2 de l'emplacement ER 20 inscrits au PLUi-HD
- Demande à Monsieur le Maire de procéder dans ce sens, à la régularisation du PLUi-HD auprès des services urbanisme d'Evreux Portes de Normandie
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Antick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 027-212703581-20230905-2023_DELCOM0024-DE